

**Municipalité de Rémigny**

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 16 JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024)** à dix-neuf heures trente(19 h 30).

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Yves Rainville  
Madame Samantha Dufresne  
Madame Cindy Coderre  
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 40.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

**006-01-2024**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Nicole Lefebvre;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 12.1 Travaux sans permis – Camping
- 12.2 Cahier hivernal – journal Le Reflet
- 12.3 Mois de l'arbre
- 12.4 Médaille pour animaux
- 12.5 Bureau de poste
- 12.6 Soumission remorque dompeuse et godet épandeur

**ET** que le point Varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**007-01-2024**

**2. Adoption des procès-verbaux**

**2.1. Séance du 12 décembre 2023**

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 soit adopté avec les corrections mentionnées, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**008-01-2024**

**3. Adoption des comptes du mois de décembre 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cathy Bruneau;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de décembre 2023 au montant de cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et soixante et treize cents (56 487.73 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois décembre 2023 au montant de quarante-trois mille quatre cent cinquante-neuf dollars et cinquante-huit cents (43 459.58 \$) tels que présentés pour un total global de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quarante-sept dollars et trente et un cents (99 947.31 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

<p><b>Municipalité de Rémigny</b>                  785, rue Principale                  Rémigny, Québec, J0Z 3H0                  Téléphone 819-761-2421</p>			
<b>DÉPENSES DU MOIS - DÉCEMBRE 2023</b>			
<b>DAS NOV- fédérale</b>		566.32 \$	
<b>DAS NOV - provinciale</b>		1 934.01 \$	<b>2 500.33 \$</b>
<b>SALAIRES PAYÉS - DÉCEMBRE 2023</b>			<b>17 208.65 \$</b>
<b>SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM</b>			<b>6 469.22 \$</b>
<b>Visa - DG</b>			
Frais administration		20.50 \$	
Téléphone IP -novembre 2023		131.47 \$	
Poste canada		146.93 \$	
Poste canada		38.15 \$	
Abode (licence)		0.00 \$	<b>337.05 \$</b>
<b>Visa - Olivier (novembre 2023)</b>			
Dollorama - petits accessoires		28.74 \$	
Noréa foyer - biomasse - ensemble cordon 1 po X 8 pieds		80.48 \$	
Ebay - lumière UV pour puit		156.66 \$	
Rock auto - pompe à eau Camion F-150		141.88 \$	<b>407.76 \$</b>
<b>Visa -Olivier (décembre 2023)</b>			
Canadian tire- entretien garage		201.75 \$	
Acorn - bearing biomasse		154.86 \$	
Amazonr - Hockey town holding LLC - fusibles		16.38 \$	
Amazone - Antectrade & IT consulting - gants		31.26 \$	
Amazone - Guangzhou Zi Huniao Technology co. - fusibles		29.31 \$	
Amazone - Zhongshan shi baillina zhaoming - lumières garage		183.95 \$	
DHL- dédouange pour bearing biomasse		23.53 \$	<b>641.04 \$</b>
<b>Total cartes de crédit</b>			<b>1 385.85 \$</b>

<b>DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES</b>		
Hydro-Québec - Centre récréatif	959.66 \$	
Hydro-Québec - Complexe municipal	1 292.87 \$	
Hydro-Québec - Marina	31.97 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	283.29 \$	<b>2 567.79 \$</b>
Bell - mobilité cellulaire inspecteur (oct et nov. 2023)	48.41 \$	<b>48.41 \$</b>
Télébec	313.03 \$	<b>313.03 \$</b>
		-
<b>Total des prélèvements automatiques</b>		<b><u>2 929.23 \$</u></b>
		-
<b>DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE</b>		
		-
Les paniers de Noel du Témiscamingue	100.00 \$	
Serge Bilodeau - déneigement	21 887.22 \$	
Germaine Champoux - Visa - cadeau Annie Rivard	55.69 \$	
Location Sauvageau - location camion voirie	1 235.98 \$	
Tony Brière - Remboursement taxes payées en trop	989.00 \$	
Xérox Canada - frais d'impression	638.81 \$	
Petite Caisse - remboursement	48.05 \$	
Cathy Bruneau - Cartes Visa - reconnaissance pompiers	1 039.70 \$	
<b>Total des déboursés payés à l'avance par chèque</b>		<b><u>25 994.45 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b><u>56 487.73 \$</u></b>

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale par intérim

**4. Période de questions de l'assistance**

Des questions sont posées concernant les réparations de la biomasse.

**5. Correspondance :**

**Informations**

**5.1. Rencontre Fondation Leg de nos aïeux – 19 janvier**

**5.2. Organisme besoin d'aide 24/7**

La municipalité publicisera l'offre reçue pour que les citoyens puissent choisir si ils veulent faire un don personnel pour participer au tirage.

**Décisions**

**009-01-2024**

**5.3. Résolution Transport adapté et collectif du Témiscamingue**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Rémigny est desservie par le transport adapté et collectif du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme demande une confirmation du versement de la quote part à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cathy Bruneau;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la municipalité de Rémigny autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention au Transport adapté et collectif du Témiscamingue au montant de 1 476 \$ pour la période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2024.
- Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de TACT, et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **6. Rapport des travaux publics et services incendie:**

### **6.1. Drapeau de Rémigny**

La municipalité enverra un encart aux citoyens afin que ceux-ci se prononcent sur le choix du drapeau à adopter par la municipalité parmi les modèles proposés.

**010-01-2024**

### **6.2. Travaux logement #1302**

**CONSIDÉRANT** que le logement est libre depuis la fin décembre 2023 et que le futur locataire prévoit y emménager seulement à la fin mars;

**CONSIDÉRANT** que le logement récemment vidé nécessite quelques travaux d'entretien et de peinture;

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'un logement est libéré la municipalité en profite pour terminer l'insonorisation des murs entre les logements et effectuer quelques réparations mineures;

**CONSIDÉRANT** qu'une liste des correctifs a été dressée et présentée aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que le futur locataire a demandé si des prises électriques peuvent être ajoutées et a proposé une participation financière pour l'installation de celles-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** l'inspecteur et son adjoint à effectuer les correctifs proposés, soit l'insonorisation du mur séparant l'appartement du couloir commun, quelques réparations et un rafraîchissement de la peinture;

**D'INFORMER** le locataire que le prix du logement sera ajusté à la hausse pour couvrir les frais liés au coût des travaux étalés sur une période de 5 ans à 10 ans selon le coût des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

## **7. Rapport de l'administration**

### **7.1. Budget 2024 et PTI modifications**

La directrice informe les citoyens que des modifications ont dû être apportées au budget adopté le 21 décembre 2023 et au plan triennal d'immobilisations puisqu'une erreur de calcul dans les formules additionnant les dépenses ont créé un débalancement du budget adopté. Le budget a été modifié et entériné à la séance extraordinaire qui a précédé la présente séance. Le budget modifié est disponible pour consultation au bureau municipal et un encart sera préparé et transmis aux citoyens avec leur compte de taxes 2024.

011-01-2024

## 7.2. Liste des personnes endettées envers la municipalité

**CONSIDÉRANT** que les ventes pour taxes auront lieu en mai 2024;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a identifié un seul dossier qui pourrait se qualifier pour les ventes pour taxes mais qu'il s'agit d'un bail pour camp de chasse;

**CONSIDÉRANT** que pour pouvoir inscrire un bail en vente pour taxe la municipalité doit fournir la désignation cadastrale préparée par un notaire;

**CONSIDÉRANT** que dans le dossier matricule dudit camp de chasse il existe une désignation cadastrale réalisée en 1996;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Cathy Bruneau;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**DE DEMANDER** au responsable des ventes pour taxes si la désignation en possession de la municipalité est suffisante pour présenter le matricule aux ventes pour taxes;

**SI** la réponse est affirmative, envoyer le matricule 3404 31 6040 en vente pour non-paiement de taxes pour l'année 2024 et autoriser Mme Stéphanie Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**SI** la réponse est négative, n'envoyer aucune propriété en vente pour non-paiement de taxes pour l'année 2024 puisque les frais encourus pour la préparation de la désignation cadastrale surpasseront le montant à réclamer.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

## 7.3. Élection 24 mars 2024

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil et la population présente que la prochaine élection pour combler les deux postes toujours vacants est ordonnée par le Ministère des Affaires Municipales le 24 mars 2024. La période d'ouverture des mises en candidatures aura lieu du 9 au 23 février 2024. Des publications seront transmises via les différentes plateformes de la municipalité afin d'informer toutes les personnes qui pourraient être intéressées à présenter leur candidature.

## 8. Rapport de l'agente de développement

### 8.1. Rapport

L'agente de développement, Madame Alexandra Gagnon-Picard, fait une mise à jour des projets en cours et des idées de projets pour 2024 :

- Suivi du projet de l'école – modifications des plans proposés
- Développement du site internet de la municipalité
- Achats à réaliser pour le parc municipal
- Affichage pour le sentier de raquette
- Nouveau cadastre pour vente de terrains municipaux
- Registre des médailles pour animaux
- Cuisine du Centre Récréatif
- Acquisition du Petit Moulin par la municipalité
- Souper reconnaissance des bénévoles

## 9. Suivi des réunions précédentes

Aucun sujet à discuter dans ce point.

## 10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

La mairesse fait état des discussions qui ont eu lieu au conseil de la MRC concernant entre autres :

- la fermeture des bureaux de la SAAQ les lundi pour que les employés en poste puissent desservir d'autres régions,
- l'attente d'approbation pour le financement du projet de piscine régionale;
- La construction de deux minicentrales hydroélectriques dans le cadre du projet Onimiki;
- La nomination des membres des comités de la MRC;
- Décontamination de terrains.

**11. Dossiers municipaux :**

**012-01-2024**

**11.1 Déneigement d'une partie du chemin Lajeunesse – Entente petit moulin**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité avait pris entente avec le propriétaire du petit moulin, de son vivant, pour l'acquisition du petit moulin et d'une parcelle de terrain s'y rapportant et avait promis d'entretenir le chemin s'y trouvant puisqu'il est utilisé par les touristes pour rebrousser chemin après leur visite;

**CONSIDÉRANT** qu'avec les travaux du pont, l'entretien est réalisé par le maître d'œuvres du pont et qu'une partie dudit chemin n'est pas entretenue;

**CONSIDÉRANT** les entraves de circulation du pont;

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur engagé par le maître d'œuvres entretient le reste de ce chemin et qu'il sera donc aisé d'ajouter cette petite parcelle à sa routine de déneigement;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

**DE DEMANDER** à M. Mario Dufresne un prix pour le déneigement de ce tronçon pour le reste de l'hiver.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**12. Varia :**

**12.1. Travaux sans permis - camping**

La directrice générale par intérim informe le conseil que le dossier des travaux sans permis par un propriétaire sera transmis à l'inspecteur du service d'urbanisme de la MRC pour suivi.

**013-01-2024**

**12.2. Cahier hivernal – journal Le Reflet**

**CONSIDÉRANT** l'offre de publication des activités hivernales dans le journal Le Reflet;

**CONSIDÉRANT** le prix pour une publication et le temps requis pour présenter la publication au responsable;

**IL EST PROPOSÉ**, par Madame Nicole Lefebvre;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE NE PAS** participer à la publication du cahier hivernal cette année.

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

**014-01-2024**

**12.3. Mois de l'arbre**

**CONSIDÉRANT** que des demandes ont été reçues pour obtenir des arbres à planter pour le mois de l'arbre

**CONSIDÉRANT** que pour participer au mois de l'arbre de l'AFAT (Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue) un projet d'activité éducative doit être mis en place;

**CONSIDÉRANT** le manque de temps des employés municipaux pour organiser une telle activité;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de certains organismes pour organiser une telle activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE DEMANDER** à l'organisme Éducation populaire de préparer une activité éducative pour le mois de l'arbre en partenariat avec la municipalité;

**D'AUTORISER** la municipalité faire les démarches auprès de l'AFAT pour obtenir des plants qui pourront être distribués lors de l'activité organisée par l'organisme.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**015-01-2024**

#### **12.4. Médaille pour animaux**

**CONSIDÉRANT** que des informations divergentes ont été trouvées dans les dossiers municipaux concernant les médailles pour chien;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens se demandent s'ils doivent renouveler la médaille annuellement ou le faire seulement une fois;

**IL EST PROPOSÉ**, par Madame Samantha Dufresne;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** les médailles pour animaux soient renouvelables annuellement au coût de 5 \$ par médaille attribuées et qu'une mise à jour du dossier soit effectuée par l'administration.

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

#### **12.5. Bureau de poste**

Le conseiller Yves Rainville informe les membres qu'il a discuté avec le propriétaire du magasin général et celui-ci serait possiblement intéressé à héberger le bureau de poste dans son établissement. La direction informe les membres que rien ne peut être fait dans ce dossier tant que le maître de poste actuel n'a pas informé Poste Canada d'une éventuelle retraite ou démission. Le choix du maître de poste définira les démarches à réaliser par la suite.

#### **12.6. Soumission remorque dompeuse et godet épandeur**

**016-01-2024**

##### **12.6.1. Soumission remorque dompeuse**

**CONSIDÉRANT** les soumissions présentées par l'inspecteur municipal avant l'adoption du budget;

**CONSIDÉRANT** que les vérifications demandées par le conseil ont été faites quant à la capacité du tracteur actuel et la présence d'un troisième lien pour le branchement hydraulique;

**IL EST PROPOSÉ**, par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ACCEPTER** la soumission de Soudure Arco pour l'achat d'une remorque dompeuse 6 pieds par 12 pieds à essieux double au montant de 12 795 \$ plus taxes applicables;

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

**017-01-2024**

**12.6.2. Soumission godet épandeur**

**CONSIDÉRANT** les soumissions présentées par l'inspecteur municipal avant l'adoption du budget;

**CONSIDÉRANT** que les vérifications demandées par le conseil ont été faites quant à la capacité du tracteur actuel et la présence d'un troisième lien pour le branchement hydraulique;

**CONSIDÉRANT** que le troisième lien hydraulique doit être installé sur le tracteur actuel;

**IL EST PROPOSÉ**, par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'ACCEPTER** la soumission de Blais industries pour l'achat d'un godet épandeur avec peigne au montant de 6 850\$ plus taxes applicables;

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

**018-01-2024**

**12.6.3. Soumission - matériel pour ajout d'un lien hydraulique**

**CONSIDÉRANT** les soumissions présentées par l'inspecteur municipal avant l'adoption du budget;

**CONSIDÉRANT** que les vérifications demandées par le conseil ont été faites quant à la capacité du tracteur actuel et la présence d'un troisième lien pour le branchement hydraulique;

**CONSIDÉRANT** que le troisième lien hydraulique doit être installé sur le tracteur actuel;

**IL EST PROPOSÉ**, par Monsieur Yves Rainville;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents :

**DE PROCÉDER** à l'achat et l'installation du matériel nécessaire à l'ajout du troisième lien hydraulique au montant de 1 373 \$ plus taxes applicables et frais d'installation si nécessaire.

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

**019-01-2024**

**12.7. Programme d'aide à la voirie locale – par circonscription électorale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rémigny a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Madame Cathy Bruneau; il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Rémigny approuve les dépenses d'un montant de 57 037.52 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

### **13. Période de questions;**

Une suggestion est faite à l'effet que la municipalité devrait prévoir l'achat d'une génératrice permettant de faire fonctionner la biomasse en cas d'interruption d'électricité. Discussion sur la possibilité de faire l'achat conjointement pour les pompiers et la sécurité civile.

**020-01-2024**

### **14. Levée de la séance**

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, la conseillère Madame Cindy Coderre propose la levée de l'assemblée il est 21 h 55.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Directrice générale et greffière-trésorière  
par intérim

**Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**